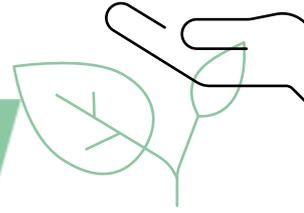


Paris, le 15 décembre 2023

TERACT devient Société à Mission



Conformément à ses engagements, rappelés à l'occasion de la publication des résultats annuels le 19 octobre dernier, TERACT (Euronext Paris : TRACT, ISIN : FR001400BMH7) a proposé à son **Assemblée générale** réunie ce jour et qui l'a adopté le **changement de son statut en société à mission**, avec pour raison d'être d'« **agir pour que chacun accède aux bienfaits de la nature** ».

Constatant chaque jour la nécessité croissante de revoir en profondeur les modes de production et de consommation humains, TERACT s'est en effet déjà doté dans le cadre de la Loi PACTE d'une **raison d'être en accord avec son ambition** de redéfinir le futur de la distribution dans ses secteurs d'activité : la **jardinerie/animalerie et la distribution alimentaire** responsable. Il s'agit pour la société, ses collaborateurs et l'ensemble de ses parties prenantes, d'un engagement fort à construire, diffuser et rendre accessible au plus grand nombre et dans tous les territoires une **offre de produits et de services responsables** ainsi qu'un lien puissant et durable avec la nature.

L'adoption ce jour du statut de société à mission est une décision forte de la société et de ses actionnaires, qui lui donne désormais les moyens de déployer concrètement les **3 axes de sa stratégie RSE** et les **8 engagements et objectifs à réaliser d'ici à 2030** qui en découlent.

Ces 3 axes s'articulent autour de la **construction d'une offre de produits et services sains et responsables en y donnant accès**, de **la conduite des activités selon les pratiques respectueuses du bien être des Hommes et de l'environnement** et enfin de **la mobilisation des collaborateurs et des parties prenantes sur les territoires pour atteindre l'ambition sociétale du groupe et répondre aux nouvelles attentes de consommation**.

Pour les années à venir, les principaux objectifs et engagements issus de cette démarche sont quant à eux les suivants¹ :

- **d'ici à 2025 :**

- 50% des managers issus de la promotion interne (14,7% en 2022-2023)
- 50% d'accidents du travail en moins par rapport à 2020
- 90% du végétal à marque propre exclusive issu de production française hors serre chaude (83% en 2022-2023) et 50% de végétaux issus d'engagements filières (43% en 2022-2023)
- 80% de marques propres exclusives à impact positif (54,4% en 2022-2023)

¹ Le périmètre des indicateurs 2022-2023 n'inclut pas les entités intégrées depuis le 1er décembre 2022, Boulangerie Louise et Grand Marché La Marnière. Il sera étendu pour le prochain exercice 2023-2024.

- **Puis d'ici à 2030 :**

- 10% d'économie en eau par rapport à 2022-2023
- 100% des magasins labellisés bien-être animal (35% en 2022-2023)
- 70% des déchets triés et valorisés (59% en 2022-2023)
- -46% d'émissions de GES vs 2019-2020 (scope 1 et 2) (-47,6% en 2022-2023 ; l'objectif de réduction est déjà atteint sur le périmètre Jardinerie/animalerie grâce à l'efficacité du plan pluriannuel d'efficacité et de sobriété énergétique de TERACT).

Un Comité de Mission, dont les membres seront nommés début 2024, est par ailleurs mis en place afin d'assurer le contrôle du suivi de ces objectifs, et de veiller à l'avancée des différents projets de l'entreprise. Un Organisme Tiers Indépendant sera également mandaté pour auditer la mise en œuvre de ces actions et garantir le statut de société à mission.

Moez-Alexandre Zouari, Directeur Général de TERACT a déclaré : « *Je suis fier de notre décision, validée par nos actionnaires, d'adopter le statut de société à mission pour TERACT. C'est une avancée majeure pour nos actions à venir, qui vont s'en trouver plus enrichies et davantage porteuses de sens et de valeurs. Elle renforce la raison d'être de TERACT, « agir pour que chacun accède aux bienfaits de la nature » ; elle engage également notre volonté de participer activement et concrètement à l'évolution de la distribution spécialisée et alimentaire vers un modèle plus respectueux des personnes et de la nature, dans un objectif de préservation durable de nos ressources.* »

A propos de TERACT :

TERACT est un acteur majeur de la distribution responsable dans les marchés en croissance de la jardinerie, animalerie et distribution alimentaire. Nous avons comme ambition de créer un réseau d'enseignes unique en son genre alliant tradition et modernité, savoir-faire agricoles et innovation, expérience en magasin et digitale. TERACT répond à l'envie d'une consommation nouvelle génération synonyme de qualité, de durabilité et de traçabilité. TERACT regroupe les enseignes de jardinerie/animalerie Jardiland, Gamm vert, Delbard, Jardineries du Terroir et Noa et de distribution alimentaire Boulangerie Louise, Grand Marché La Marnière, Frais d'Ici et Bio&Co.

TERACT a comme actionnaire majoritaire InVivo, l'un des premiers groupes agricoles et agroalimentaires européens. TERACT est coté sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris (code mnémorique : TRACT, ISIN : FR001400BMH7). Plus d'informations sur www.teract.com.

CONTACTS :

Investisseurs : investors@teract.com

Médias : media@teract.com